



Exécution du budget de programme, comptabilité de l'Etat et loi de règlement

FRFP21	PARIS
2 SEMAINES	OPTION 1 : 4 900 € / OPTION 2 : 6 160 €
DU 09/06/2025 AU 20/06/2025	

FP21. Exécution du budget de programme, comptabilité de l'État et loi de règlement

Objectifs :

- Renforcer ses connaissances sur les concepts et les principes de la gestion budgétaire en mode programme ;
- Consolider ses connaissances et ses compétences en matière d'exécution du budget de programme ;
- Maîtriser les concepts et les principes du nouveau cadre comptable basé sur les droits constatés et les obligations ;
- Consolider ses compétences en matière d'élaboration du projet de loi de règlement

Thème et modules pédagogiques

Module 1. Budget de programme : Organisation de la gestion budgétaire et pilotage de la performance.

Module 2. Gestion budgétaire en AE et CP et outils de pilotage de l'exécution budgétaire.

Exercices sur divers cas de gestion et études de cas (pays de l'UEMOA et France)

Module 3. Planification budgétaire infra-annuelle (plans de passation des marchés publics, plans d'engagement et plan de trésorerie) : Processus, acteurs et outils

Etude de cas : Gabon, Sénégal et Ile Maurice

Module 4. Exécution de la dépense : cas général et procédures dérogatoires

Module 5. Contrôle interne budgétaire et réforme du contrôle financier / budgétaire

Etudes de cas : CHD à Madagascar et CBCM en France

Module 6. Enregistrements des opérations comptables sur la base des droits et constatations , contrôle interne comptable et réforme du contrôle comptable

Etudes de cas : mise en place du contrôle hiérarchisé de la dépense et du contrôle partenarial ;

Mise en place des trésoreries ministérielles

Module 7. Loi de règlement : fonction et contenu.

Etude de cas : Pays de l'UEMOA et pays de la CEMAC, République Démocratique du Congo

Module 8. Loi de règlement : processus d'élaboration des documents annexes et certification des comptes par la Cour des Comptes.

Pour qui ?

Parlementaires, magistrats financiers, Cadres des ministères des finances et du budget, DAF et responsables administratifs des ministères sectoriels et des établissements publics, contrôleurs financiers et contrôleurs budgétaires, comptables publics du trésor et agents comptables des établissements publics, conseillers en finances publiques.

Pourquoi choisir cette formation ?

- **Un atout stratégique** : Boostez vos compétences en gestion budgétaire et pilotage de la performance.
- **Des résultats garantis** : Maîtrisez les outils et méthodes pour atteindre vos objectifs stratégiques.
- **Du concret, rien que du concret** : Apprenez avec des cas pratiques inspirés de contextes réels.
- **Une expertise reconnue** : Formez-vous auprès d'experts chevronnés combinant théorie et expérience terrain.
- **Investissez dans votre succès** : Faites la différence dans la gestion publique avec des connaissances immédiatement applicables.